

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 12 mai 2021

ÉPIDÉMIE COVID-19 – ÉTAPES DU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF Réouverture des terrasses, piétonisation de rues, sécurité renforcée et soutien aux commerçants

À la suite des annonces gouvernementales du 30 avril, les services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole se mobilisent pour accompagner les habitants et les acteurs du territoire tout au long de la levée des restrictions sanitaires. À partir du mercredi 19 mai, deuxième étape du déconfinement, les terrasses des bars, cafés et restaurants pourront rouvrir. Pour accompagner cette étape, la collectivité va reconduire la charte d'aménagement exceptionnel des terrasses commerciales et la piétonisation de rues nantaises. Elle renforce la présence des équipages de police et annonce des mesures supplémentaires en soutien aux commerçants.

« Le 19 mai est une étape importante et très attendue par le grand public comme par les acteurs économiques, en particulier par les cafés, hôtels, restaurants, commerces et les professionnels du tourisme. Depuis le début de cette crise sanitaire, la Ville de Nantes et Nantes Métropole sont aux côtés des acteurs économiques pour les accompagner de la meilleure manière possible. C'est une nouvelle fois le cas dans les étapes de réouverture à venir : la charte relative aux terrasses est emblématique du travail de terrain que nous menons au quotidien depuis maintenant plus d'un an avec les acteurs économiques et leurs représentants.

J'annonce également que je proposerai au prochain Conseil métropolitain du 29 juin une série de mesures supplémentaires spécifiquement destinées au commerce afin de soutenir une reprise durable de l'activité. Parmi ces mesures figurent le prolongement de l'exonération des droits d'occupation de l'espace public jusqu'au 31 octobre 2021 et le lancement d'un programme de soutien à la transition écologique pour les cafés, hôtels et restaurants. »

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

Avec les acteurs économiques, rouvrir les terrasses de bars, cafés et restaurants

Dans le cadre du travail mené entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et les acteurs économiques lors du premier confinement, la charte proposant des règles dérogatoires d'occupation de l'espace public sera reconduite du 19 mai au 15 novembre pour garantir la sécurité sanitaire des Nantaises et des Nantais et la reprise d'une activité économique suffisante pour les établissements :

- Les emprises de terrasse permanentes pourront être augmentées afin de respecter les règles de distanciation sociale entre les tables
- Les terrasses estivales pourront bénéficier d'extension afin de permettre la distanciation sociale entre les tables
- Les établissements ne bénéficiant pas de terrasse pourront procéder à une installation exceptionnelle de leurs tables sur l'espace public, y compris sur les emprises de stationnement au cas par cas et si l'espace le permet
- Des terrasses partagées pourront être mutualisées entre plusieurs établissements

→ **Retrouvez ci-dessous la charte d'accompagnement à la reprise des commerces**

Rendre des rues piétonnes en centre-ville

Lors du déconfinement de mai 2020, plusieurs rues du centre-ville avaient été piétonisées en lien avec le plan d'actions piéton-vélo, en permettant la circulation des personnes à mobilité réduite, et pour accompagner la reprise des cafés, hôtels et restaurants. Après l'évaluation participative et citoyenne « La rue pour tous » menée l'année dernière, il est décidé de remettre en place ces piétonisations, en semaine et les week-ends, à partir de la réouverture des terrasses le 19 mai et jusqu'au 15 novembre. Le dispositif du printemps 2020 est complété par les rues Fouré et de Colmar. Liste des rues concernées et des horaires :

Rues	Horaires adaptés au couvre-feu en vigueur en mai et juin
Rue du Maréchal-Joffre (quartier Malakoff – Saint-Donatien)	19h à 1h30
Rue Lebrun (quartier Malakoff – Saint-Donatien)	15h à 1h30
Rue Jean-Jacques-Rousseau, place Graslin, rue Piron, rue Racine (entre Franklin et Graslin)	24/24 h
Rues Saint-Léonard, du Cheval-Blanc, Armand-Brossard (sections au sud de la rue de l'Hôtel-de-Ville)	24/24 h
Rue des Carmelites	16h à 1h30 en semaine / 11h à 1h30 le weekend
Rue Grande-Biesse, entre la rue M.-Rocher et le quai Hoche (quartier Île de Nantes)	24/24 h
Rue Beausoleil	17h à 1h30 (du mardi au samedi)
Rue Jamin	24/24 h
Rue du Marais	24/24 h
Rue Léon-Blum	24/24 h
Rue Fénélon	24/24 h
NOUVEAUTÉ // Rue Fouré (entre les rues Monteil et de Saverne) et rue de Colmar	19h à 1h30

→ Voir en pièce jointe une carte de Nantes localisant les rues piétonnes

La police s'adapte pour une reprise en toute sécurité

En accompagnement des réouvertures, les services de police nationale et de police municipale seront aux côtés des commerçants avec une présence renforcée et adaptée aux horaires de couvre-feu. Il s'agira d'équipages dédiés : des patrouilles régulières qui iront au devant des commerçants pour écouter leurs éventuelles difficultés de sécurité et tranquillité. Un suivi sera fait avec les organisations représentant les commerçants.

Trois mesures supplémentaires en soutien aux commerçants

proposées au prochain Conseil métropolitain en juin 2021

Prolongation de l'exonération des droits d'occupation de l'espace public jusqu'au 31 octobre 2021

Le conseil métropolitain avait voté en décembre 2020 l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses à Nantes jusqu'au 30 juin 2021. Compte tenu de la situation sanitaire et économique, Johanna Rolland proposera au prochain Conseil métropolitain de juin une prolongation de 4 mois de cette exonération.

Expérimentation avec les professionnels en faveur de leur transition écologique

Anti-gaspillage, réduction des déchets alimentaires, qualité de l'eau, réduction des plastiques, mise en relation avec les producteurs locaux, livraisons à domicile responsables... Suite à une proposition de Plein Centre, du GNI Grand Ouest et de l'UMIH 44 visant à aider les cafetiers, hôteliers et restaurateurs à concrétiser leurs engagements, une expérimentation sera lancée à Nantes avec 200 commerces cet automne.

Transition numérique : 5 animateurs de réseaux sociaux pour les commerçants en septembre 2021

Dans le prolongement du soutien apporté à la place de marché locale Ma Ville Mon Shopping, et avec la volonté d'aider les commerçants indépendants du territoire métropolitain à engager et à pérenniser leur transition numérique, Nantes Métropole lance un travail collectif avec les acteurs économiques et les écoles du numérique du territoire. Cette démarche proposera un accompagnement individuel renforcé des commerçants afin de développer leur visibilité sur internet et s'assurer de leur autonomie dans l'utilisation des outils web.